ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

HLM

Question écrite n° 7226

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les conditions d'attribution des logements sociaux. Le fait pour un particulier ou pour un ménage d'être propriétaire d'un logement peut aujourd'hui constituer un motif de refus consécutivement au dépôt d'une demande de logement social. Nombre de propriétaires peuvent pourtant être confrontés à d'importantes difficultés financières, liées par exemple à la perte d'un emploi, qui justifieraient et rendraient légitimes l'accès à un logement social, sans devoir nécessairement attendre la vente de leur bien. La situation des couples en cours de séparation ralentit aussi les possibilités de relogement, lorsqu'ils sont propriétaires en commun de leur logement principal. Aussi, il souhaiterait avoir connaissance des mesures qui pourraient être envisagées pour faciliter, dans des conditions qui seraient strictement encadrées, l'accès de certains propriétaires en difficulté au parc locatif social.

Données clés

Auteur : M. Pascal Popelin
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7226
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement
Ministère attributaire : Logement, égalité des territoires et ruralité

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 octobre 2012, page 5668
Question retirée le : 24 mars 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)